



Erreur de commande en ma faveur

Par **Lanternier sabine**, le **26/09/2017** à **16:38**

Bonjour,

Je viens d'acheter un ordinateur chez DARTY. Je vais à la caisse je paye je récupère le pack je rentre chez moi et là surprise une ordinateur qui vaut beaucoup plus que ce que j'avais acheté..

Question : sont ils en droit de me le réclamer ?

Merci par avance

Par **youris**, le **26/09/2017** à **16:58**

bonjour,

imaginez que vous ayez eu un ordinateur valant beaucoup moins cher que celui que vous avez payé, vous exigeriez d'avoir le modèle que vous avez payé.

et bien c'est la même chose quand l'erreur est au désavantage du magasin.

salutations

Par **flash7614**, le **02/10/2017** à **08:48**

Etant donné que sur erreur de livraison, sur une panne, vice caché, vous avez deux ans pour faire réclamation donc ce qui marche dans un sens marche dans l'autre c'est à l'entreprise de faire réclamation mais en ce qui concerne la garantie c'est à l'entreprise de faire valoir et démontré que le produit livré était le bon produit